

Le Puy-en-Velay, le 17 Novembre 2014

Pour nous contacter

Gestion des comptes

Tél. : 0820 00 7253
Du lundi au vendredi
De 9h à 17h00

Fax : 04 37 60 15 51

Courriel
pajemploi@urssaf.fr

N° Employeur

Déclaration de revenus

Quel que soit le mode déclaratif de vos revenus (internet sur impots.gouv.fr ou envoi de la déclaration papier), vous ne devez plus joindre l'attestation fiscale Pajemploi avec votre déclaration de revenus.

Le montant y figurant est transmis à l'administration fiscale.

Conservez-la à titre de justificatif en cas de demande des services fiscaux.

A tout moment, retrouvez-la en vous connectant à votre compte en ligne sur www.pajemploi.urssaf.fr

Pour toute information relative aux avantages fiscaux, contactez votre centre des finances publiques.

Objet : Attestation fiscale - revenus 2013

Madame,

Vous avez employé, en 2013, un (des) salarié(s) à domicile pour garder vos enfants. A ce titre, sous conditions, vous pouvez bénéficier d'un crédit ou réduction d'impôt, que vous soyez ou non imposable.

Cet avantage fiscal correspond à une partie des dépenses effectivement supportées au cours de l'année civile (salaire net et cotisations sociales, moins la prise en charge partielle de la rémunération versée par votre Caf/MSA).

Il est égal à 50% des dépenses effectivement supportées dans la limite de :

- 12 000 € majorée de 1 500 € par enfant à charge avec un plafond de 15 000 €,
- 15 000 € majorée de 1 500 € par enfant à charge avec un plafond de 18 000 € pour les particuliers ayant employé un salarié à domicile pour la première fois en 2013.

Vous trouverez ci-après les montants de vos déclarations Pajemploi pris en compte pour l'année 2013.

Du 1er janvier au 31 décembre 2013	Garde à domicile
Salaires nets payés	1270.00 €
Cotisations versées	116.29 €
Prise en charge "salaire" par votre Caf/MSA	692.64 €
Montant* à reporter sur votre déclaration de revenus, ligne "7DB" ou ligne "7DF" pour une garde d'enfants à domicile.	693.65 €

* Vous devez déduire de ce montant les aides complémentaires éventuellement perçues pour la garde de vos enfants (aides de l'employeur, de la mairie, participation au titre Cesu préfinancé, ...).

Mes collaborateurs se tiennent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Philippe Ferré,
Directeur